

Conseil Communal de Chavannes-près-Renens

Postulat:

Nouvelle station de base de téléphonie mobile sur le toit de Géopolis, quels risques pour la santé?

Monsieur le Président, M. le Syndic, Mmes et MM les Municipaux, Mmes et MM les Conseillères et Conseillers Communaux, Mms et MM.,

Nous sommes tous exposés à des degrés divers à des champs électromagnétiques dont les niveaux vont continuer d'augmenter grâce à la technologie.

La mise à l'enquête du 23 juillet au 21 août 2014, au cœur de l'été, de la nouvelle station de base de téléphonie mobile Sunrise Communications SA, est peu opportune pour que la population de notre commune puisse à juste titre, s'en poser la question.

En effet, l'inexistence d'un risque sanitaire n'étant pas formellement montrée à ce jour de nombreuses questions se posent notamment:

- au sujet des seuils à ne pas dépasser, le Conseil de l'Europe préconise dans sa Résolution 1815 du 27 mai 2011, en vertu du principe de précaution, d'abaisser le seuil d'exposition des antennes-relais à 0,6V/m puis 0,2V/m. Je constate que l'intensité de champ électrique due à l'installation sera de 3.61V/m.
- à propos des dates, de la fréquence et de la fiabilité des contrôles ORNI (Ordonnance sur la protection contre le Rayonnement Non Ionisant) visant à confirmer ou infirmer la conformité des champs électriques et électromagnétiques effectifs induits par l'implantation de la base de téléphonie mobile sur le toit de Géopolis.
- au sujet des responsabilités sur le plan des dédommagements et de la prise en charge des personnes souffrant ou pouvant souffrir à l'avenir du syndrome des micro-ondes.

Je propose donc à la Municipalité de Chavannes-près-Renens d'organiser officiellement une séance d'information à l'attention de la population de la commune, avec la présence du médecin de la Commission technique et de salubrité de la Commune, Mme Olivia Barrois-Dallière. Cette séance visera tant à offrir une réponse aux questions ci-dessus qu'à indiquer quelles antennes de téléphonie mobile rapprochées ont été installées depuis 5 ans.

Je remercie d'avance la Municipalité pour ces réponses.



Isabelle Schaaf Jeanloz
Chavannes-près-Renens, le 8 octobre 2014